

# Conseil communal du 22 mars 2010

## Principales décisions

### Le Conseil communal a décidé:

- De prendre une ordonnance de police interdisant les rassemblements "problématiques" de plus de trois personnes sur la voie publique, dans les bâtiments publics, dans les cours des écoles communales et dans les parties de lieux privés accessibles au public telles que les halls d'entrée d'immeubles à appartements. Les rassemblements sont "problématiques" lorsqu'ils sont de nature à troubler l'ordre public. Ce qui sera notamment le cas lorsque les rassemblements donnent lieu à :
  - des faits de nature à compromettre la sécurité des personnes (violences, même légères, injures, menaces, ...);
  - des faits de nature à compromettre la sécurité des biens publics ou privés (dégradations, incendies, salissures diverses, ...),
  - des faits de nature à compromettre la tranquillité publique (tapage diurne ou nocturne, ...).

Les participants aux rassemblements problématiques seront tenus d'obtempérer à l'ordre de dispersion qui leur sera donné par les services de police.

L'interdiction portée est applicable sur l'ensemble du territoire communal, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Sans préjudice de la constatation d'éventuelles infractions pénales, une amende administrative pourra être appliquée aux personnes qui contreviendront aux dispositions de la présente ordonnance. Le montant de l'amende est le suivant :

- pour une première infraction: minimum de 25 € et maximum de 60 €;
  - en cas de récidive au sens de l'article 154 du code communal de police: minimum de 61 € et maximum de 125 €.
- D'octroyer un subside exceptionnel de 1.000 euros pour le 25<sup>ème</sup> anniversaire des 12/24 H vélo de Wégimont.
  - D'approuver les comptes pour l'année 2009 de la régie communale autonome "Centre sportif local de Soumagne", le rapport des Commissaires aux comptes le rapport d'activités de l'année 2009 et la justification du subside de 121.629,84 euros alloué par la commune à ladite régie pour l'année 2009. Le Conseil a aussi pris acte de la rétrocession à la commune d'un montant de 26.632,91 euros, correspondant à 90 % du montant des bénéfices dégagés par ladite régie pour l'année 2009.
  - D'approuver l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2010 de l'ASBL "Contrat Rivière Vesdre".
  - De donner mandat à INTRADEL pour l'organisation d'actions de sensibilisation (compostage à domicile, suremballage dans les écoles) et pour percevoir les subsides de la Région wallonne pour ces activités.
  - D'accepter la convention relative à l'octroi d'une subvention de la Région wallonne dans le cadre des travaux d'assainissement et du réaménagement du site SAR/LG226 dit "Mineral Products International" sis avenue de la Coopération à Soumagne.
  - De décider d'aliéner un excédent de voirie faisant partie de l'assiette de la rue Puits Guillaume en vue de régulariser la situation urbanistique à l'arrière du funérarium sis rue de l'Egalité, 28 à 4630 Soumagne.
  - D'approuver le dossier de candidature au crédit d'impulsion (mobilité).

- De procéder à la passation d'un marché public pour:
  - La mission de coordination du projet de construction de classes maternelles à Soumagne
  - La fourniture et le placement d'un système de climatisation pour le bureau du service population
  - Les travaux de réfection et de sécurisation de la tour de l'église Sainte-Corneille, rue des Combattants à Soumagne
  - L'acquisition de fournitures pour la modernisation du cimetière rue du Fort à Cerexhe-Heuseux
  - L'acquisition d'un camion benne avec grue pour le service de l'équipement
- De ratifier le marché public passé par le Collège communal pour l'acquisition de luminaires pour plusieurs écoles communales.
- D'approuver le dépassement du devis estimatif fixé pour la réalisation de travaux d'électricité dans plusieurs écoles de la commune.
- De prendre acte des modifications aux conditions du marché public pour l'élaboration de la fiche technique et la mission d'auteur de projet pour les travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue des Trois Chênes à Ayeneux.
- De créer une nouvelle classe maternelle à l'école d'Ayeneux à partir du 8 mars 2010.

**Points supplémentaires examinés à la demande de conseillers:**

Monsieur Jean-Marie KERIS (groupe CDH)

- Rue du Centre: rénovation et aménagement de la voirie; chicane à hauteur de la rue Cour Lemaire – Interpellation.